ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

NOTICE D'INFORMATION

AIDE A L'INSCRIPTION ET AU DÉPÔT DES PIECES JUSTIFICATIVES

au BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Candidats individuels/enseignement à distance/activités professionnelles

Session 2027

Coordonnées du Service Gestionnaire :

RECTORAT de CLERMONT-FERRAND
Division des examens et concours
Bureau des baccalauréats professionnels
✉ ce.bacpro@ac-clermont.fr
✆ 04.89.65.46.01
✆ 04.89.65.46.39

AIDE A L'INSCRIPTION

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Être domicilié dans l'académie de Clermont-Ferrand.
- Être en règle avec l'obligation de recensement ou la participation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC).

Vous devez **obligatoirement** remplir l'une des conditions suivantes :

- Avoir déjà subi les épreuves du baccalauréat professionnel après avoir suivi la formation à cet examen
- Ou être candidat de l'enseignement à distance
- Ou avoir accompli trois ans d'activités professionnelles dans un emploi en tant que salarié et dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du diplôme postulé

CALENDRIER ET PROCÉDURE D'INSCRIPTION :

Les inscriptions se font uniquement depuis un accès internet (à partir d'un PC) pendant la période d'ouverture du registre des inscriptions :

du jeudi 8 octobre 2026 à 9h au vendredi 13 novembre 2026 à 17h

sur le portail candidat Cyclades accessible à l'adresse : https://candidat.examens-concours.gouv.fr

Il est vivement conseillé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Passé cette période, le site ne sera plus accessible et aucune inscription ne sera acceptée.

INSCRIPTIONS :

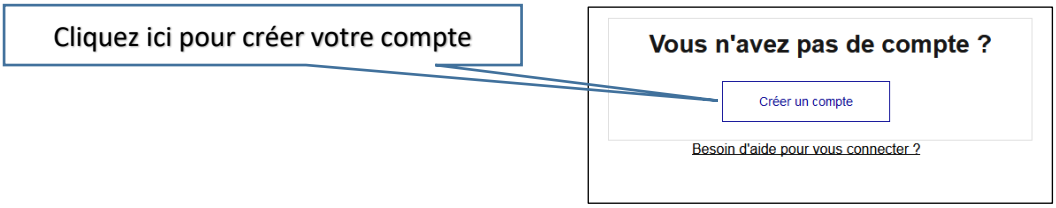
Il est fortement conseillé de procéder à son inscription à partir d'un PC (éviter l'utilisation d'un smartphone).

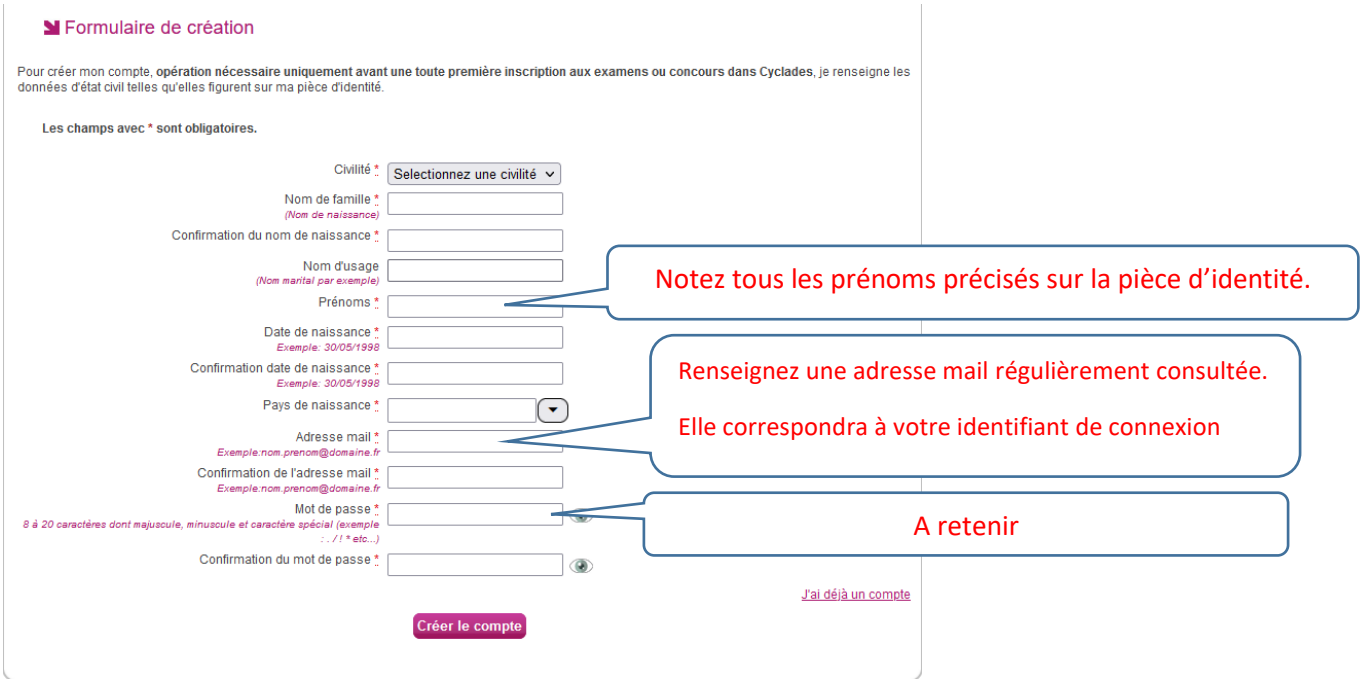
La procédure d'inscription comporte deux phases :

I. **Création de votre compte candidat**.

Allez à cette adresse : https://candidat.examens-concours.gouv.fr

Pour remplir le formulaire de création se référer à sa pièce d'identité.





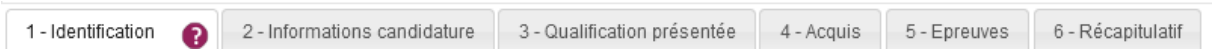
IMPORTANT : conservez bien votre identifiant de connexion (= adresse mail) et votre mot de passe. Chaque fois qu'un document (notification d'inscription, convocation à l'examen, relevé de notes…) est mis à votre disposition dans votre espace candidat Cyclades, vous recevrez un mail vous en informant (à l'adresse de messagerie renseignée lors de votre inscription).
Aucun de ces documents ne vous sera adressé par voie postale.

II. Inscription à l'examen

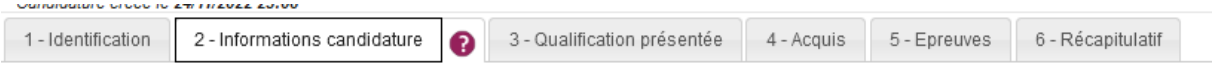


Dès que votre compte est activé, vous pouvez procéder à votre inscription en vous identifiant au moyen de votre adresse mail et de votre mot de passe, spécifiés lors de la création de votre compte.

Cinq phases sont à suivre dans l'ordre :



Précisez votre adresse, la catégorie socio-professionnelle d'un représentant légal et les contacts.

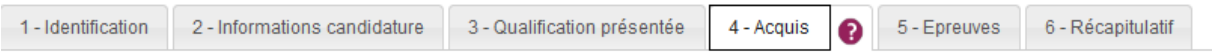


- ✓ Précisez votre type de candidature, votre établissement.
- ✓ Si vous sollicitez un aménagement d'épreuve au titre du handicap, saisir « Oui » à la rubrique « Handicap ».
- ✓ **ATTENTION, le fait de cocher « oui » à la rubrique ne se substitue pas à la nécessité d'établir un dossier de demande d'aménagement d'épreuves.** https://www.ac-clermont.fr/amenagements-des-epreuves-d-examens-121720
- ✓ Validez vos choix pour la diffusion des résultats



- ✓ Qualification présentée : Précisez la spécialité.
- ✓ Choisissez la forme de passage de l'examen (ATTENTION, votre choix est définitif)
 GLOBALE : vous passez toutes les épreuves à la session 2027
 PROGRESSIVE **:** vous échelonnez vos épreuves sur plusieurs sessions

Le candidat ayant échoué lors d'une session précédente conserve obligatoirement la même forme de passage.



- ✓ Si vous remplissez les conditions pour obtenir des bénéfices de notes ou des dispenses sur certaines épreuves de votre spécialité, vous devez choisir une des 5 possibilités proposées. Complétez les cases. (Voir annexe 1.)



Epreuve(s) obligatoire(s) :

Vérifiez que vous êtes bien « Inscrit » aux épreuves obligatoires E1, E2, E3, E4, E5, E6 et E7

- Pour l'épreuve E4. ***Langues vivantes obligatoires (épreuve écrite et orale) :***
 Les langues proposées dans l'académie de Clermont-Ferrand sont : allemand, anglais, espagnol, italien.

Tous les baccalauréats professionnels ont une LVA.
Pour les spécialités tertiaires, sauf cuisine et commercialisation et services en restauration (CSR), 2 langues vivantes (LVA et LVB) sont obligatoires. ***Les langues LVA et LVB doivent être différentes***

- Pour l'épreuve E7 : Education physique et sportive (Epreuve obligatoire)
 3 cas possibles
 INAPTE : le candidat doit cocher **«Contrôle ponctuel - Inapte»** et devra produire un certificat médical avec date de validité, signature et cachet du médecin obligatoires.

 APTE : le candidat choisira deux activités parmi les trois proposées ci-dessous.

 DISPENSE : à la demande du candidat au titre de l'expérience professionnelle de 3 ans.

Activités proposées : DANSE, TENNIS DE TABLE, DEMI FOND.
Des livrets candidats sont disponibles sur le site du Rectorat afin de vous préparer au mieux à l'épreuve.

Épreuves d'éducation physique et sportive adaptées : le candidat en situation de handicap, ou partiellement inapte à la pratique de l'Éducation Physique et Sportive, avec certificat médical, peut demander une épreuve aménagée portant sur une activité figurant sur la liste arrêtée chaque année au niveau académique. Il s'agit des disciplines suivantes : 800 mètres marche, natation 250 mètres. Le certificat médical type est à demander au bureau EPS (ce.deceps@ac-clermont.fr).

Les épreuves d'EPS se dérouleront dans le département du Puy-de-Dôme **le Mardi 04 mai 2027**. Votre convocation aux épreuves ponctuelles d'EPS est envoyée séparément des autres épreuves de l'examen et sera disponible sur votre espace Cyclades.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service gestionnaire de l'EPS au 04.89.65.43.99.

A noter : dès lors que vous vous inscrivez à cette épreuve, celle-ci devient obligatoire et toute absence sera éliminatoire. Il n'existe pas d'épreuve de remplacement.

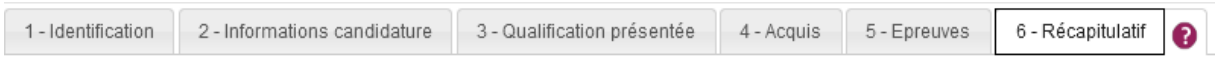
Epreuves(s) facultative(s)

- ***Langues vivantes facultatives orales (LVF)***
 Les langues vivantes proposées dans l'académie de Clermont-Ferrand sont : allemand, anglais, espagnol, portugais, italien, LSF langue des signes.
 - Le candidat inscrit à ***une spécialité industrielle*** choisira une langue (LVF) différente de ***l'épreuve obligatoire (LVA).***
 - Le candidat inscrit à ***une spécialité tertiaire*** qui souhaite s'inscrire à l'épreuve facultative devra choisir ***3 langues différentes. (LVA≠LVB≠LVF)***

ECT-3 : Epreuve de contrôle.

Vérifiez votre statut « Inscrit »

III. Récapitulatif de votre inscription:



Cet onglet affiche toutes les informations saisies, pour que vous puissiez les VERIFIER avant de valider votre inscription.

Cliquer sur « ENREGISTRER » pour que votre candidature soit prise en compte et qu'un numéro d'inscription vous soit attribué.

IV. Consulter mes documents.

Via Mes Documents, je peux consulter l'ensemble des documents mis à ma disposition :

- Soit automatiquement lors de mon inscription ;
- Soit par le gestionnaire durant le suivi des inscriptions et de la session.



La liste des documents relatifs à la candidature sélectionnée s'affiche :



Les documents mis à ma disposition au fur et à mesure de la session dans mon espace candidat peuvent être les suivants :

- Confirmation d'inscription ;
- Demande de pièces justificatives ;
- Relance de pièces justificatives ;
- Notification de mesures d'aménagements ;
- **Convocation(s) aux épreuves ;**
- **Relevé de notes.**

V. Modification de votre inscription.

Jusqu'à la clôture du serveur, le **vendredi 13 novembre 2026 à 17h**, vous pouvez apporter des modifications en vous reconnectant sur votre compte à l'aide de vos identifiants de connexion. Vous recevrez un mail de modification de candidature.

Dès que vous procédez à une modification de votre inscription, cela génère une nouvelle version de la confirmation d'inscription dans Cyclades.

Validation de votre inscription :

Les étapes ci-dessous sont toutes obligatoires :

a. **Imprimer votre confirmation d'inscription en cliquant sur « VISUALISER/IMPRIMER ».**

b. **Signer cette confirmation (numériquement ou manuellement), la scanner au format PDF ou la photographier au format JPEG pour le dépôt dans votre espace Cyclades.**

c. **Déposer ce document PDF ou JPEG dans la pièce justificative DCANDT01 (Récapitulatif de votre candidature signé)**

d. **Toutes les pièces justificatives demandées sont à déposer dans Cyclades.**

IMPORTANT :

Si vous modifiez votre inscription après avoir réalisé toutes ces étapes, vous devrez procéder de nouveau aux étapes a. à c. afin de déposer dans Cyclades la dernière version de la confirmation d'inscription signée.

SI VOUS RENCONTREZ UNE DIFFICULTE LORS DE CES ETAPES, CONTACTEZ SANS ATTENDRE LE SERVICE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL :

Bureau des baccalauréats professionnels
✉ ce.bacpro@ac-clermont.fr
✆ 04.89.65.46.01
✆ 04.89.65.46.39

Au-delà **du Vendredi 13 novembre 2026**, tout dossier incomplet entrainera l'annulation définitive de votre inscription. **Cette ANNULATION VOUS SERA NOTIFIÉE PAR COURRIER ET SERA SANS APPEL.**

AIDE AU DÊPOT DES PIECES JUSTIFICATIVES

I. Comment générer mes pièces justificatives au format PDF ou jpeg

✪ Générer les documents au format jpeg :

Il suffit de photographier le document avec son smartphone et d'enregistrer la photo au format jpeg.

ATTENTION le fichier ne doit pas excéder 5Mo.

✪ Générer les documents au format PDF :

Vous pouvez utiliser des applications sur votre smartphone. Elles utilisent la caméra comme un scanner.

Exemples d'applications : Camscanner Office365

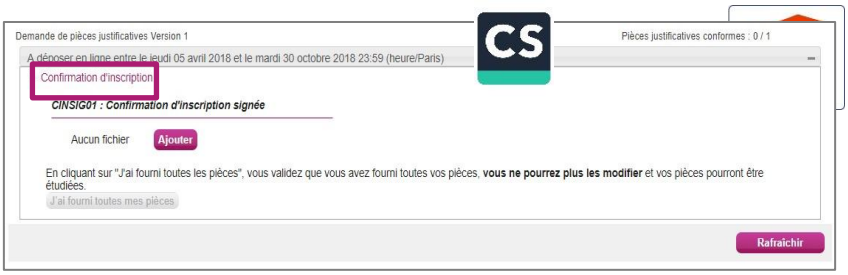
ATTENTION NOUS N'IMPOSONS PAS CES APPLICATIONS, ELLES NE SONT DONNÉES QU'A TITRE INDICATIF.

II. Joindre mes pièces justificatives

Via **Mes justificatifs**, j'accède à la liste des pièces à fournir pour chaque candidature.

Les pièces sont à déposer en ligne

Si je suis dans la période de dépôt, je peux alors télé-verser chaque document demandé.



Je clique sur **Ajouter** :



Le formulaire précise la taille et les formats de fichiers acceptés.

Lorsque le fichier est ajouté, la date de dépôt est affichée (et visible par le gestionnaire), ainsi qu'un bouton permettant de supprimer le document



Lorsque toutes les pièces du regroupement ont été ajoutées, je dois cliquer sur

J'ai fourni toutes mes pièces pour indiquer au gestionnaire que les pièces peuvent être contrôlées.

Lorsque l'ensemble des pièces est validé, une date de validation est ajoutée pour chaque pièce et je ne peux plus les modifier ou les supprimer.

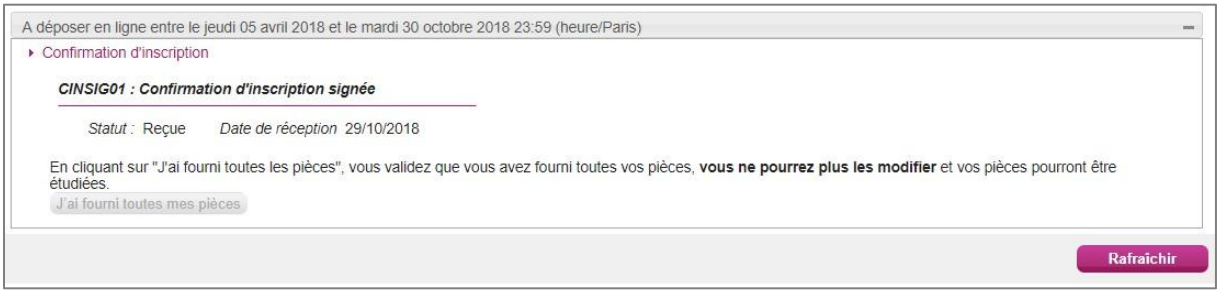


Lorsque le gestionnaire contrôle les pièces justificatives, il peut changer leur statut et éventuellement indiquer une date de réception. Je vois alors l'information dans cet espace. Je ne reçois pas de mail automatique.

Quatre cas se présentent :

1) Je viens de déposer ma pièce justificative. La pièce n'a pas encore été contrôlée => aucun statut n'est positionné.

2) Le statut de la pièce est **Reçue** => Le gestionnaire indique alors avoir reçu la pièce mais ne l'a pas contrôlée.



3) Le statut de la pièce est **Non Conforme** => Le gestionnaire a éventuellement ajouté un commentaire pour m'indiquer ce qui ne va pas. Je peux redéposer cette pièce et devrai cliquer de nouveau sur **J'ai fourni toutes mes pièces**.



4) Le statut de la pièce est **Conforme** => Je n'ai rien à faire.



- **BENEFICES DE NOTES / DISPENSES D'EPREUVES**

Une dispense d'épreuve *peut être attribuée* ***à la demande du candidat titulaire*** *d'un diplôme de niveau au moins égal ou supérieur à celui présenté. Le coefficient de ou des épreuves dispensées est alors neutralisé ; les notes précédemment obtenues ne seront pas prises en considération.*

La moyenne générale de l'examen sera calculée sur la base des seules épreuves effectivement présentées (affectées de leurs coefficients) au titre de la session.

Dispenses sur les épreuves générales – examens du Bac Professionnel :

Le candidat au bac professionnel peut être dispensé d'épreuve(s) ou d'unité(s) dans l'un des cas suivants :

1) **Il est titulaire d'un diplôme** indiqué dans le tableau ci-dessous :

Diplômes du candidat / Epreuves dispensées	bac général	bac technologique	bac professionnel	Brevet des métiers d'art	brevet de technicien (y compris agricole)	DTMS	Diplôme de technicien podo-orthésiste	Diplôme de technicien prothésiste-orthésiste	Diplôme d'un niveau supérieur délivré par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou chargé de l'agriculture
langue vivante 1									
français									
histoire-géographie éducation civique									
arts appliqués									
éducation physique et sportive									
langue vivante 2		*	*						*
prévention-santé-environnement									
mathématiques									
économie-gestion			*						
économie-droit			*						
sciences physiques et chimiques			*						

Dispense d'épreuve accordée à la demande du candidat

* cette dispense ne vaut que si le diplôme dont est déjà titulaire le candidat comportait l'unité correspondante (cf. relevé de notes du candidat).

2) **Il a été ajourné** à une spécialité du baccalauréat professionnel et souhaite se présenter à une autre spécialité, il peut **sur demande** être dispensé d'épreuves correspondant à des unités. La durée de validité de ces dispenses est de 5 ans à compter de la date d'obtention.

3) **Il justifie de dispense** d'épreuves ou de sous-épreuves au titre de la VAE (durée de validité de cinq ans).

Dispenses sur les épreuves professionnelles :

Des dispenses d'épreuves professionnelles sont accordées aux candidats déjà titulaires de certains diplômes :
BP installateur, dépanneur en froid et conditionnement de l'air : dispense unité U2 du Bac Pro TFCA
BP menuisier : dispenses U31 – U32 – U33 du Bac Pro TMA
BP charpentier bois : dispense U31 – U32 – U33 du Bac Pro TCB
BP électricien : dispenses E1-A, E1-B, E2, U31, U32, U33 – E4 du Bac Pro MELEC

Un bénéfice de note *permet la conservation,* ***à la demande du candidat ajourné,*** *d'une note égale ou supérieure à 10/20 obtenue à une épreuve. La durée de validité du bénéfice est de 5 ans à compter de la date d'obtention de la note. La moyenne générale à l'examen sera calculée sur la base des notes conservées et celles obtenues (affectées de leurs coefficients) au titre de la session.*

RAPPEL *: pour les candidats ayant obtenu des bénéfices de notes ou dispenses, au titre d'une spécialité dont la réglementation a changé, il convient de se référer au tableau de correspondance d'épreuves du nouveau diplôme (http://eduscol.education.fr/cid47646/reglementation-generale-et-contenus.html).*

ATTENTION toute note ou dispense non conservée est définitivement perdue.